

Avis public



Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles

Montréal 

ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 26 juin 2019, le conseil d'arrondissement a adopté les règlements suivants intitulés :

RÈGLEMENT NUMÉRO RCA18-30086-2

« Règlement modifiant le règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2019) (RCA18-30086, tel que modifié) »

RÈGLEMENT NUMÉRO RCA15-30069-2

« Règlement modifiant le Règlement sur l'accès à la rampe de mise à l'eau située sur la rue Notre-Dame, à l'Est de la 34^e Avenue, dans le secteur de la Pointe-aux-Trembles (RCA15-30069, tel que modifié) », et ce, afin de préciser certaines dispositions d'application.

PRENEZ AVIS QUE ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces documents dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Montréal, le 27 juin 2019

Le secrétaire d'arrondissement
Charles-Hervé Aka, LL.M., OMA

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat